

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

DATE DE LA CONVOCATION: 10 NOVEMBRE 2022

NOMBRE:

- de Conseillers en exercice :

27

- de Présents :

17 puis 18 à partir de la Délibération n°2011-11-95

- de Représentés :

4 puis 3 à partir de la Délibération n°2011-11-95

- de Votants :

21

L'an deux mil vingt et deux, le mardi quinze novembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. DUCHAMP Sébastien	Mme FERRACCI Dominique	Mme VERGNE Géraldine
Mme REYNIER Annie	M. EVEZARD Claude	Mme SAIDI Nora
M. REYNES Patrick (arrivé à 19h50)	M. CHEVALIER Jean-Paul	M. BLATEAU Emmanuel
Mme MONTALTI Fabienne	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	Mme DESSERPRIT Gaëlle
M. DABERTRAND Jean	Mme GALEWSKI Nathalie	M. CARREAU Valentin
M. BRIGOULET Jean Marie	M. GLENZ Richard	Mme NANGERONI Carole

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES:

M REYNES Patrick (procuration Mme REYNIER Annie) jusqu'à la délibération n°2022-11-94 Mme MIGNARD Sophie (procuration M. DUCHAMP Sébastien) Mme BAUDRY Eliette (procuration M. DABERTRAND Jean) M. MONS Thierry (procuration Mme GALEWSKI Nathalie)

ETAIENT EXCUSES:

Mme BLAUDY Mainell
M. JOULIE Jacques
Mme PIEMONTESI Josiane
Mme BRIANCON Laurence
M. LAFON Francis
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme DESSERPRIT Gaëlle est désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Instauration de la tarification énergétique aux associations occupant de manière exclusive un bureau
- Approbation du règlement intérieur de l'utilisation des salles communales par des particuliers
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à EDF Hydro Dordogne pour les années 2023 et 2024
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à USA Rugby pour l'année 2022
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants d'Argentat-sur-Dordogne pour l'année 2022
- Approbation de la révision du règlement des foires et marchés
- Approbation de la convention de partenariat avec le festival de Brive pour l'opération CARRE CINE
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Général
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Assainissement
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget AEP
- Décision Modificative n°1 : Budget Cinéma
- Admission en non-valeur de titres de recettes SPANC
- Traite d'Adhésion à l'ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune d'Argentat-sur-Dordogne - parcelle AD28 – Pôle Multi Modal

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

2022-11-88- INSTAURATION DE LA TARIFICATION ENERGETIQUE AUX ASSOCIATIONS OCCUPANT DE MANIERE EXCLUSIVE UN BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le montant de la participation selon la formule proposée, soit 2,00 € / m² occupé
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-89 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES PAR DES PARTICULIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le règlement intérieur de location des salles municipales par des particuliers
- De créer une régie
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

<u>2022-11-90 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A EDF HYDRO DORDOGNE POUR LES ANNEES 2023 ET 2024</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ en 2023 et 500€ en 2024 à EDF Hydro Dordogne
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-91 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A USA RUGBY POUR L'ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Union Sportive Argentacoise.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-92 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE POUR L'ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association des commerçants d'Argentat-Sur-Dordogne.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-93 APPROBATION DE LA REVISION DU REGLEMENT DES FOIRES ET MARCHES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la règlementation générale des foires et marchés annexée à la présente délibération.
- De dire que les dispositions de la délibération en date du 15 mai 2009 relative à l'approbation du règlement des foires et marchés est abrogée.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-94 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DU CINEMA DE BRIVE POUR L'OPERATION CARRE CINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre le cinéma le Turenne et le Festival du cinéma de Brive
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-95 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

 D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement cidessous avant l'adoption du budget primitif général 2023 dans la limite des montants indiqués ciavant.

Chapitre	BP 2022	25 %
20 : immobilisations incorporelles	33 698,03 €	8 424,50 €
21 : immobilisations corporelles	677 063,98 €	169 265,99 €
23 : immobilisations en cours	521 947,56 €	130 486,89 €

 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

<u>2022-11-96 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

 D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement cidessous avant l'adoption du budget primitif assainissement 2023 dans la limite des montants indiqués ci-avant.

Chapitre	BP 2022	25 %
21: immobilisations corporelles	276 735,81 €	69 183,95 €
27 : autres immobilisations financières	4 639,00 €	1 159,75 €

 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-97 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET AEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

 D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement cidessous avant l'adoption du budget primitif AEP 2023 dans la limite des montants indiqués ci-avant.

Chapitre	BP 2022	25 %
20 : Frais d'études	159 001,80 €	39 750,45 €
21 : immobilisations corporelles	73 100,00 €	18 275,00 €
23 : immobilisations en cours	421 485,47 €	105 371,36 €
27 : autres immobilisations financières	130 834,65 €	32 708,66 €

 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-98 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CINEMA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget Cinéma suivant le tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6811	506,52 €	2188	506,52 €
Total	506,52 €	Total	506,52 €
Fonctionnement		Investissement	
Recettes		Recettes	
706	506,52 €	28183	506,52 €
Total	506,52 €	Total	506,52 €

 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-11-99 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES - SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

 De prononcer l'admission en non-valeur de la totalité des créances ci-dessous, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Année	n° du titre	montant	objet
2018	T-1 R-1- A64	26,20 €	Contrôle assainissement
2018	T-1 R-1- A78	25,00 €	Contrôle assainissement
2018	T-3	26,20€	Contrôle assainissement
2019	T-26	63,25 €	Contrôle assainissement
2020	T-128	84,70€	Contrôle assainissement
Total		225,35€	

- D'effectuer un mandat de 225,35 € sur le compte 6541 du Budget annexe du SPANC
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire

2022-11-100 TRAITE D'ADHESION A ORDONNANCE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE LA PARCELLE AD28 – POLE MULTI MODAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le traité d'adhésion.
- De mandater le Maire à signer ledit traité.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire

Le 13/12/2022 Le Maire

Sébastien Duchamp